

Questionnaire pour la procédure d'audition du règlement et des directives de l'examen professionnel d'Assistant-e spécialisé-e en soins psychiatriques et accompagnement avec brevet fédéral

La classification des questions se fonde sur la structure du règlement et des directives de l'examen professionnel d'assistant-e spécialisé-e en soins psychiatriques et accompagnement avec brevet fédéral. Veuillez svp d'abord prendre position sur les questions et rassembler les éventuelles remarques supplémentaires que vous nous communiquerez à la fin. Veuillez garder à l'esprit que de nombreuses dispositions du règlement d'examen sont prédéfinies dans le texte de référence du SEFRI et, pour cette raison, ne peuvent pas faire partie de la procédure d'audition.

Un grand merci pour votre collaboration.

Question 1

Approuvez-vous les conditions d'admission à l'examen final selon le chiffre 3.3 du règlement d'examen ?

Oui
 Non

Remarques

3.31 a

Les ASE n'ont-ils pas besoin d'une attestation de compétences pour les actes médico-techniques comme c'est le cas pour l'EP Soins de longue durée et accompagnement?

3.31 b

Il faudrait préciser ici à quel moment l'expérience professionnelle nécessaire doit être acquise: p.ex. au moment de l'inscription.

3.31 b La formulation „présentant un grand nombre de problématiques psychiatriques“ pourrait susciter des discussions concernant l'admission. L'ouverture favorisée par cette formulation est à saluer, mais exigera que la commission d'assurance-qualité élabore rapidement des critères compréhensibles.

3.31 b

La formulation «dans un environnement ambulatoire ou hospitalier » exclut le stationnaire non hospitalier, secteur qui inclut les foyers et EMS spécialisés. Ma proposition serait « dans un environnement ambulatoire, stationnaire ou hospitalier»

Question 2

Approuvez-vous la précision sur les conditions d'admission selon le chiffre 3.2 des directives du règlement d'examen ?

Oui
 Non

Remarques

Compléter dans le règlement d'examen sous 2.4 que les modules doivent être achevés avec une note suffisante. "Les certificats de module confirment que..."

Approuvez-vous l'examen final avec ses épreuves d'examen et les exigences figurant au chiffre 5 du règlement d'examen ?

Oui

Non

Question

3

Remarques

5.11 Nous recommandons d'adapter la formulation de la manière suivante: l'entretien professionnel a lieu après la présentation du travail de réflexion – supprimer le mot "immédiatement".

Au cas où, pour des raisons organisationnelles, l'entretien ne pourrait avoir lieu immédiatement, cela pourrait déboucher sur un recours.

Remarque supplémentaire concernant le règlement d'examen, chapitre 4.4 / al. 4.41

Des travaux d'examen pratiques sont mentionnés ici. L'examen ne prévoit qu'une partie écrite et une partie orale. Est-il question du travail de réflexion? Sont mentionnés le travail de réflexion, la présentation de celui-ci, l'entretien professionnel et les analyses de cas.



Question 4	Approuvez-vous les dispositions d'évaluation et d'attribution des notes des chiffres 6.2 et 6.3 du règlement d'examen ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Remarques	
Question 5	Approuvez-vous les conditions de réussite de l'examen final et de l'octroi du brevet selon le chiffre 6.4 du règlement d'examen ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Remarques	
Question 6	Approuvez-vous les précisions sur les composantes, le déroulement et l'appréciation de l'examen final selon le chiffre 3.5 des directives du règlement d'examen ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Remarques Le contenu est en ordre. 3.5.1 Formulation du premier paragraphe?: Sa réussite présuppose que les compétences opérationnelles.... Proposition: Sa réussite présuppose des compétences opérationnelles dans plusieurs domaines de compétences...	
Question 7	Approuvez-vous les précisions concernant l'évaluation et la notation selon le chiffre 3.7 des directives du règlement d'examen ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Remarques	

Question 8	Approuvez-vous les dispositions sur le certificat de module „Soins et accompagnement“ du chiffre A.2 de l'annexe 3 des directives du règlement d'examen ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Remarques	
	<p>Nombre de mini-cases à définir.</p> <p>Il est utile d'“exercer“ une fois toutes les formes de l'examen professionnel lors des certificats de modules. Une présentation doit donc être prévue pour le certificat de module. Celle-ci peut également être effectuée en groupe, p.ex. pour remplacer une discussion de groupe.</p> <p>Un travail de réflexion est à prévoir. La documentation pour le transfert à la pratique doit être complétée par une partie réflexive.</p>	
Question 9	Approuvez-vous les dispositions sur le certificat de module „Soins et accompagnement dans des situations difficiles“ du chiffre B.2 de l'annexe 3 des directives du règlement d'examen ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Remarques	
	<p>Nombre de mini-cases à définir.</p> <p>Il est utile d'“exercer“ une fois toutes les formes de l'examen professionnel lors des certificats de modules. Une présentation doit donc être prévue pour le certificat de module. Celle-ci peut également être effectuée en groupe, p.ex. pour remplacer une discussion de groupe.</p> <p>Un travail de réflexion est à prévoir. La documentation pour le transfert à la pratique doit être complétée par une partie réflexive.</p>	
Question 10	Approuvez-vous les dispositions sur le certificat de module „Organisation de la vie quotidienne“ du chiffre C.2 de l'annexe 3 des directives du règlement d'examen ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Remarques	
Question 11	Approuvez-vous les dispositions sur le certificat de module „Rôle professionnel“ du chiffre D.2 de l'annexe 3 des directives du règlement d'examen ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	<p>Remarques</p> <p>Certificat de module: décrire plus concrètement les tâches et le rôle des candidats lors de la discussion de groupe. Qu'est-ce qui est demandé, qu'est-ce qui doit être atteint? Ou choisir une autre forme pour l'examen de certificat de module, voir réponse à la question 9.</p>	

Autres remarques sur le règlement d'examen et sur les directives relatives au règlement d'examen ?

Remarques

Autres remarques

Les exemples de situations sont décrits de manière détaillée en ce qui concerne la situation et les personnes impliquées.

Les compétences opérationnelles élargies d'un/e assistant/e spécialisé/e avec EP psychiatrie, telles que décrites sous connaissances et aptitudes, n'apparaissent pas dans les exemples de situations. Elles ne se différencient pas du niveau CFC ASSC ou ASE.

Cela concerne principalement les situations A2, A4, B2, C1, C3, D3, D4 et D5.

Le travail avec les proches et la prise en compte du contexte social ne sont pas suffisamment pris en considération dans l'ensemble. Cela devrait être mentionné au moins dans le profil de qualification - annexe 1 des directives.

Dans le profil de qualification, il manque le travail en groupes, et pour le rôle professionnel, il s'agit de mentionner la réflexion en équipe interprofessionnelle - p.ex. concernant les dilemmes éthiques - et la référence au système de valeurs de l'entreprise.

L'utilisation incohérente des genres ...une fois féminin, une fois masculin tant dans le règlement d'examen que dans les directives est irritante, de même que le mélange patient, client. Ecrire infirmier/ère diplômé/e ES/HES.

Règlement d'examen

Profil de la profession 1.2.2. "Grâce à leurs connaissances étendues dans le domaine des maladies mentales et de leur traitement..."

Dernier alinéa 1.22, dernière ligne:.... une relation respectueuse avec les clientes et clients et avec leurs proches....

1.2.4. ...atteintes dans leur santé mentale et psychosomatique...

Directives

A1 et A3: normes et règles: compléter les concepts relatifs à la qualité de vie.

A4: écrire évaluer l'"efficacité" plutôt que la faisabilité, les mesures ne doivent pas être seulement « faisables » (p. 15).

A4: sous aptitudes, écrire „évaluer l'efficacité“, biffer le mot utilité. L'utilité d'une mesure de soins doit être vérifiée dès la planification au moyen de critères définis et pas seulement après l'exécution de la mesure.

A 5 aptitudes: gère la proximité et la distance. Nous proposons la formulation suivante: gestion professionnelle de la proximité et de la distance
Compléter les attitudes: perçoit les proches et le réseau d'aidants comme ressource.

C3 comme A4 : évaluer l'efficacité et biffer l'utilité.

D4 D'après la description des compétences opérationnelles mentionnées dans le module, des contenus pédagogiques professionnels devraient être transmis et vérifiés. Les contenus correspondent à peu près à ceux du cours de formateur.
Proposition: biffer le terme de „tâches de formation“ et conserver uniquement „tâches d'instruction“. L'exemple de situation devrait être adapté en conséquence.

Question: le droit de la protection de l'adulte pour les directives anticipées en psychiatrie et le mandat pour cause d'inaptitude est-il inclus, ou faudrait-il encore le présenter séparément? Idem pour les directives concernant les mesures de contrainte en médecine?

